

AFFAIRE No 16 - AMENAGEMENT DU CHEMIN MONTAUBAN - BRETAGNE

- M. BOYER ERIC DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis envisage de poursuivre la construction de bandes de roulement sur le Chemin Montauban au-delà de la Ravine Montauban sur une longueur de 990 mètres.

Le coût de l'opération estimé à 550 000 Francs sera imputé sur le chapitre 901 - article 233-094 du Budget Communal.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et passer un marché avec l'entreprise retenue ; en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

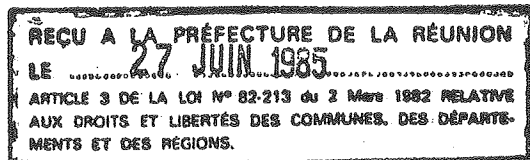
Je mets la question aux voix.

Le secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances sont favorables.

Décision du Conseil Municipal

Le rapport et l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.



LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport et l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---